

Services de courtage non coordonné

Octobre 2012

Le projet "services de courtage non coordonné" est le plus ancien projet de la NSPA. Il permet depuis 1963 de répondre aux besoins ponctuels des forces armées des pays de l'OTAN et du Partenariat pour la paix (PPP) et de fournir un soutien pour l'achat de tous les articles, matériels et services pour lesquels la NSPA n'a pas d'autre groupe d'utilisateurs.

Services de courtage non coordonné

Contrairement à d'autres projets de la NSPA, le projet "services de courtage non coordonné" n'a pas de membres déterminés et il ne se limite pas à une force armée ou à un système d'arme particulier. Il a été mis en place afin de permettre à n'importe quel pays de procéder aux achats nécessaires pour répondre à des besoins non programmés ou urgents.

Le champ d'application du projet, précisé dans la directive de programme n° 373 du NSPO, permet à une force armée agissant à titre individuel, à la gendarmerie d'un pays (lorsqu'elle relève du ministère de la Défense) et aux ministères de la Défense eux-mêmes de procéder à des achats dans les domaines suivants :

- articles de ravitaillement (en général en utilisant leur numéro de nomenclature OTAN ou leur référence) ;
- services (besoins complexes, location de matériels, soutien des troupes, services techniques et d'ingénierie, etc.) ;
- projets (ce qui comprend l'élaboration du cahier des charges, la gestion du contrat, etc.).

Dans certains cas, un accord de vente (ou un accord d'application) est nécessaire.

Courtage non coordonné et Partenariat pour la paix

Les pays du Partenariat pour la paix désireux de procéder à des achats par courtage non coordonné dans les domaines des fournitures, services ou projets doivent d'abord avoir signé avec le NSPO un mémorandum d'entente relatif au soutien logistique. Un accord de vente doit ensuite être conclu.

Que peut-on acheter par courtage non coordonné ?

Il est plus simple de définir ce qui NE PEUT PAS être acheté dans le cadre des services de courtage non coordonné, à savoir des systèmes d'arme complets. Parmi les achats récents figurent par exemple :

- des systèmes de surveillance ;
- des gilets de protection balistique ;
- des conteneurs (dans diverses configurations), abris et tentes ;

- des matériels déployables ;
- des rectifieuses ;
- du carburant pour avions ;
- du matériel médical ;
- des projets à composante environnementale ;
- des épées, casques, brodequins de marche et uniformes ;
- des chiens de garde et des chenils ;
- des services d'élimination,
- et bien d'autres prestations.

Que coûtent les services de courtage non coordonné ?

Fournitures et services

Une redevance administrative (de traitement) de EUR 300 est perçue sur chaque demande de fourniture ou de service.

Une commission administrative supplémentaire est prélevée par la NSPA sur la base du coût opérationnel des biens ou services fournis. Elle peut varier de 0,5% à 7% en fonction de la valeur de la commande.

Projets

Le dispositif financier applicable aux projets pour lesquels la NSPA a conclu un accord de vente avec le client est déterminé par les conditions stipulées dans l'accord de vente.

Comment s'informer ?

La communauté des utilisateurs des services de courtage non coordonné est tenue informée des achats récents dans un bulletin d'information mensuel publié sur le site web de la NSPA. Les réunions du Groupe des utilisateurs des services de courtage non coordonné se tiennent deux fois par an.

Comment engager le processus ?

En exprimant vos besoins à l'adresse suivante : lg@nspa.nato.int.

